



Protocole du 19 décembre 2018

Un protocole additionnel à celui d'avril 2016

ISSP (indemnité de sujétion spéciale police)

+ 1% au 01 janvier 2019

(+0,5% du PROTOCOLE 2016 + 0,5 % acquis en cours de négociation)

+ 0,5% AU 01 janvier 2020 (confirmation du protocole 2016)

Augmentation de l'allocation de maîtrise :

+ 40 euros au 01 janvier 2019

+ 30 euros au 01 juillet 2019

+ 30 euros au 01 janvier 2020

Ouverture dès janvier 2019 de négociations :

- Gestion des heures supplémentaires (stock et flux),
- Organisation du temps de travail dans la police nationale,
- Problème de la fidélisation fonctionnelle et territoriale des policiers.

Ces dispositions s'ajoutent aux gains indiciaires du Protocole du 11 avril 2016 signé par l'UNSA Police.

Quand l'UNSA Police signe, ce sont tous les policiers qui gagnent !